

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 23 mai 2022

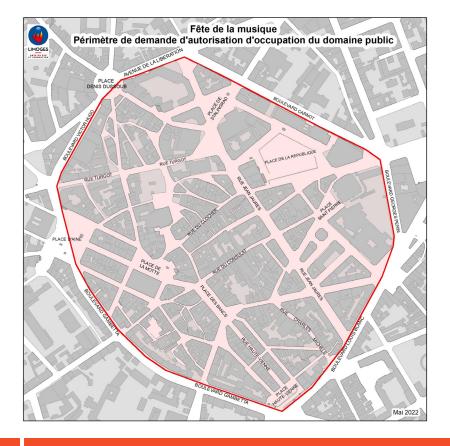
Demandes d'autorisation d'occupation du domaine public

À l'occasion de la fête de la musique qui aura lieu le 21 juin 2022, la Ville de Limoges coordonne et délivre les autorisations d'occupation du domaine public. Les groupes musicaux qui souhaiteraient s'installer en centre-ville de Limoges doivent d'ores et déjà faire une demande de participation et avant le 17 juin.

Pour des raisons de sécurité, l'installation des participants est à privilégier à l'intérieur du **périmètre mis en place en centre-ville** et défini par les voies suivantes :

- boulevard Gambetta
- boulevard Louis-Blanc
- boulevard Georges-Périn,
- boulevard Carnot,
- place de la Préfecture
- avenue de la Libération,
- boulevard Victor-Hugo
- place d'Aine

Les demandes de participation devront être adressées par courriel à <u>berenice.serpin@limoges.fr</u>



Renseignements: Direction de la Culture et du Patrimoine 05 55 45 61 60 / 05 55 45 63 24



Contact presse Ville de Limoges:

Emilie BETOUL 05 55 45 63 02 / emilie.betoul@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : limoges.fr











